

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA REQUALIFICATION DE LA VOIE FERRÉE EN VOIE VERTE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA REQUALIFICATION DE LA VOIE FERRÉE EN VOIE VERTE

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par courrier en date du 24 mars 2022, la Communauté d'Agglomération du Niortais a sollicité la SNCF pour connaître les modalités de réalisation d'une voie verte dédiée aux circulations douces (vélos, piétons, cavaliers) sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Niort/Fontenay-le-Comte fermée au trafic de voyageurs depuis le 2 mars 1969.

Le tronçon qui intéresse particulièrement la CAN relie Niort à Benet sur 12 km et traverse les communes de Magné, Bessines et Coulon (cf. annexe – Présentation du projet). Il s'agit d'ailleurs d'un itinéraire pressenti dans le Schéma directeur cyclable en cours d'élaboration.

Par réponse en date du 2 juin 2022, la SNCF attestait la bonne réception de la demande et faisait part de la procédure administrative préalable nécessaire à la réalisation d'un tel projet :

- Transmission d'une délibération de la collectivité intéressée manifestant son intérêt pour le projet,
- Lancement des différentes étapes de la procédure de fermeture administrative de la voie par SNCF Réseau :
 - Dossier historique et conditions d'exploitation ;
 - Soumission du projet de fermeture à la FNAUT et à la Région pour avis ;
 - Publication d'un avis dans une publication professionnelle ;
 - Autorisation de la fermeture de ligne par le ministre chargé des transports, notamment au regard des impératifs de défense ;
 - Décision de fermeture de la ligne ;
 - Publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département sur le territoire duquel est située la ligne.
- Conclusion du contrat de mise à disposition par le biais d'une convention de transfert de gestion de l'emprise ferroviaire.

Le délai moyen de déroulement de la procédure est de 18 à 24 mois avant de pouvoir réaliser des travaux. Afin d'envisager la réalisation du projet à moyen terme, il est donc proposé de manifester l'intérêt de la CAN pour ce projet le plus en amont possible.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve son intérêt pour le projet de requalification de l'ancienne voie ferrée en voie verte,
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer tout acte nécessaire au lancement de la procédure de fermeture administrative de la voie.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Anne-Sophie GUICHET

Déléguée du Président